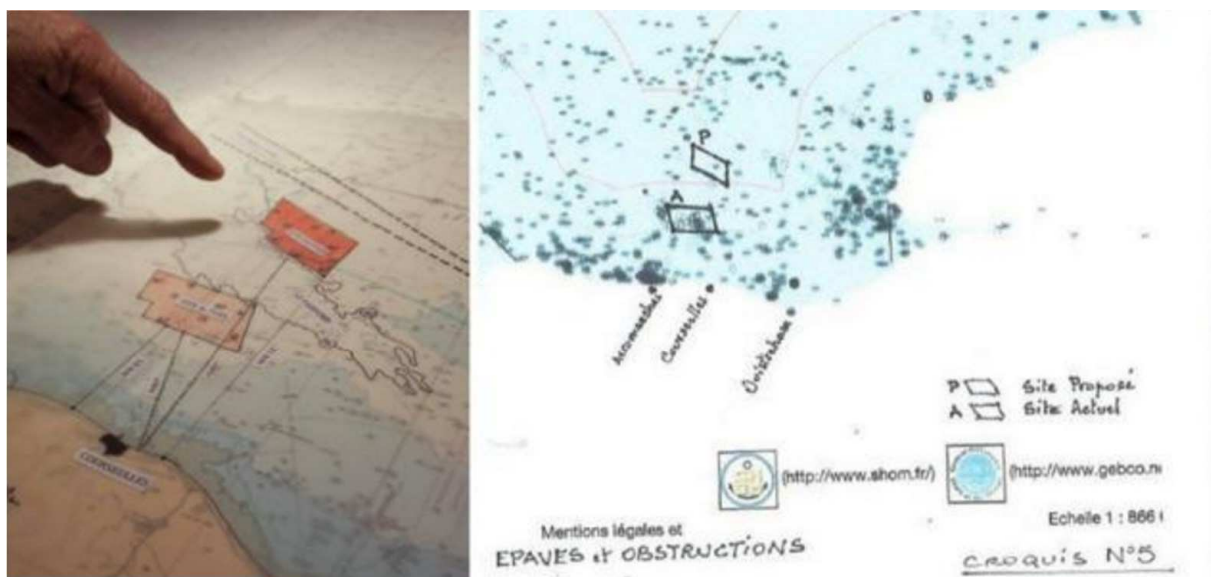


Libre Horizon veut reculer les éoliennes pour sauver la vue et les épaves

Courseulles-sur-Mer - 21 janvier 2016, par F. B.

La commission d'enquête publique a rendu un rapport favorable quant à la construction d'un parc éolien en mer au large de Courseulles. L'association locale Libre Horizon milite toujours pour que ce parc puisse être situé non pas à 10 mais à 20 km au large.



Implanter le parc éolien à 20 km au large pour diviser par deux l'impact visuel et épargner les épaves du D-Day, c'est le compromis que souhaite obtenir l'association Libre Horizon, fondée en 2014 par des élus et des habitants des communes du littoral.

Lundi 11 janvier, le commissaire enquêteur Christian Tessier a remis le rapport de l'enquête publique (10 août au 10 octobre 2015) sur la construction du parc éolien (75 éoliennes pour un total de 450 mégawatts) au large de Courseulles, ainsi que le raccordement électrique du parc. Un rapport positif avant que le préfet ne rende à son tour son avis (lire La Renaissance du vendredi 15 janvier 2016). Rappelons qu'au cours de l'enquête publique, 612 intervenants ont déposé au moins une observation. Parmi ces 612 intervenants, 348 ont exprimé un avis défavorable et 172 un avis favorable. Le coût de construction du parc qui pourrait être opérationnel en 2020 est de 1,8 milliard d'euros (fonctionnement annuel : 50 millions d'euros), dont 150 millions pour l'électrification.

« Saccage des plages du Débarquement »

« Au mépris de l'opposition d'une majorité des participants, la Commission Nationale du Débat Public a rendu un avis favorable au projet de Parc éolien marin de Courseulles-sur-Mer, composé de 75 éoliennes géantes. En donnant son feu vert à ce parc éolien qui s'étendra sur 50 km², cette commission gouvernementale a donné son accord à la profanation du cimetière marin d'Arromanches et au saccage des plages

du Débarquement où, le 6 juin 1944, des milliers de soldats ont donné leur vie pour sauver la France et l'Europe de la tyrannie. La commission du gouvernement avait à choisir entre la collaboration avec les promoteurs éoliens et l'honneur de la France. Elle a choisi la collaboration et la France aura le déshonneur », lance la Fédération Environnement Durable dans un communiqué. La Fédération Environnement Durable a pour objet la protection de la nature et de l'environnement, et la prévention des dommages écologiques, technologiques et sanitaires, notamment ceux liés au déploiement des Energies renouvelables.

Reculer les éoliennes de 10 km

L'association Libre Horizon, fondée en 2014 par des élus et des habitants des communes du littoral, milite depuis le début du projet de parc éolien en mer au large de Courseulles pour que les éoliennes soient situées, non pas à 10 km, mais à 20 km au large. Pour réduire l'impact visuel de moitié et, en prime, épargner le cimetière sous-marin qui s'étend tout au long des plages du Débarquement et notamment devant le secteur Juno qui fait face à Courseulles.

Un parc incompatible avec la demande de classement des plages à l'Unesco ?

Pour illustrer le propos de l'association Libre Horizon dont il est membre, José Robert, également conseiller municipal d'opposition à Courseulles-sur-Mer, s'appuie simplement sur une carte marine du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) sur laquelle apparaissent des épaves. « Je me suis contenté de reporter sur cette carte (photo de droite, ndlr) les emplacements du parc éolien et de son alternative à 20 km proposée par Libre Horizon. Si sur le site alternatif, une seule épave apparaît, sur le site EDF s'en trouve une multitude. Pourtant, le rapport de la Commission d'enquête n'en voit qu'une seule... Quand on considère cette carte, on comprend pourquoi le classement des vestiges sous-marins qui accompagne, en point 9, la demande de classement Unesco de nos plages a été porté jusqu'à 20 km. Ce lieu est le champ des plages du Débarquement ».

L'armada alliée

Bon nombre de bateaux, de chars et de matériel alliés (7 000 navires ont traversé la Manche à l'aube du 6 juin 1944) ont sombré durant l'opération Neptune (la première phase d'Overlord) et reposent au fond de la mer. « En fait, tout le littoral est jonché d'épaves, du côté d'Arromanches et partout ailleurs. Y a-t-il des restes humains à l'intérieur ? C'est possible, mais sans doute pas de manière massive », estime Jean Quellien, professeur émérite d'Histoire Contemporaine à l'Université de Caen, spécialiste du Débarquement et de la Bataille de Normandie. « Le secteur de Juno Beach, intercalé entre les deux plages britanniques (Gold à l'ouest et Sword à l'est, ndlr) a été affecté aux Canadiens. De dangereux récifs côtiers rend particulièrement difficile l'approche des plages entre Graye-sur-Mer et Saint-Aubin-sur-Mer ».